

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-520360



<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire 23909	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	6937	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <i>ESSAKNI M. abza</i>			
Date de naissance : <i>23.11.1960</i>			
Adresse : <i>MARZOUBA Rue 11 25 Edsab</i>			
Tél. :	066/652145	Total des frais engagés : <i>15523</i> Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :  Dr Houssein DACHI SPECIALISTE 07.04.00 RHINO-LARYNGOLOGISTE Ed Mohamed Bouziane - Rés. Farhatine 1er étage, N° 1 - SMII Guimano - CASA Tel. : 0522.56.67.58			
Date de consultation : <i>02/03/2020</i>			
Nom et prénom du malade : <i>ESSAKNI M. abza</i> Age: <i>57</i>			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : <i>AFFEKT</i> En cas d'accident préciser les causes et circonstances : <i>05 MARS 2020</i>			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : <i>ESSAKNI M. abza</i> Le : <i>05 MARS 2020</i>			
Signature de l'adhérent(e) : <i>ESSAKNI M. abza</i>			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/3/85	Caractéristiques	260 DU		INP : 09M000001 Dr Hassan DACHA SPECIALISTE RHINO-LARYNGOLOGISTE Dr. Hassan DACHA Bd Mohamed Bouzid, 100, Rte. Farnatine 3 901 000 - N° 1 - Sidi Othmane - CASABLANCA TEL : 0622 11 57 58

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

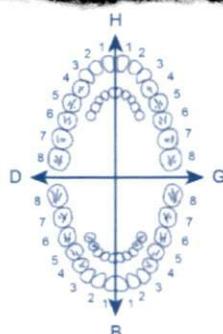
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

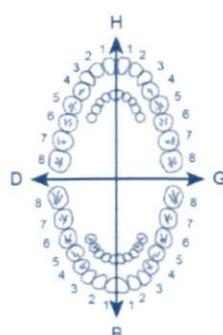
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Hassan DACHI

Spécialiste des maladies et chirurgie du :
Nez - Gorge - Oreille - Larynx
et Chirurgie de la face et du cou



الدكتور حسن داشي

الخصائص في أمراض و جراحة :
الأنف، الأنف، الحنجرة
جراحة السمع، الوجه و العنق

ORDONNANCE

02/03/2020

Casablanca, le :

RECU POUR MLL ESSAKNI CHAIMAA

La somme de trois cents cinquante dhs (350dh) :

Deux cents cinquante dhs (250dh) : consultation

cent dhs (100dh) : LAVAGE OREILLES.

الدكتور حسن داشي
Dr Hassan DACHI
SPECIALISTE
Oto-RHINO-LARYNGOLOGISTE
Bd Mohamed Bouziane - Rés. Farhatine 3
1er étage - N° 1 - Sidi Othmane - CASA
Tél. : 05 22 56 57 58



Dr. Hassan DACHI

Spécialiste des maladies et chirurgie du :
Nez - Gorge - Oreille - Larynx
et Chirurgie de la face et du cou

الدكتور حسن داشي

أخصائي في أمراض و جراحة :
الأذن ، الأنف ، الحنجرة
جراحة السمع، الوجه و العنق

ORDONNANCE

02-5321
Casablanca, le

Hakmi dnas

2 stips

PF + 1

